PORTS D'EUROPE

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier [illegible] capitaine J. A. Spear, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire A 1 fin voilier WAKONA, capitaine Borland, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier CHARLES, capt. Henderson, a besoin d'environ 300 balles pour compléter son chargement. Pour passage, ayant de beaux emménagements pour quatre passagers, s'adresser à bord vis-à-vis le septième poteau, troisième municipalité, ou à
19 janv. LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier NORMAN, capitaine Heurick, ayant une partie considérable de son chargement arrêtée, partira sous peu. Pour le fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier CLINTON, capitaine Hattie, ayant toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ARABELLA, capt. Rice, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le fret de 250 balles de coton, ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Communes

POUR LE HAVRE—Le navire A 1 MARY KINGSLAND, capt. Weaze, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de splendides emménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR BORDEAUX—La barque de première classe CUBA, capitaine Blanchard, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagée. Pour un léger fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR GLASGOW—Le navire de première classe ORANGE, capitaine Winckle, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR HAMBOURG—La barque NEW ENGLAND, capitaine Foster, partira sous peu. S'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire CHAOS, capt. James Larkin, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à
GEO. GREEN & BROTH., 82 Gravier

POUR LIVERPOOL—Le navire MISSISSIPPI, capt. Hilliard, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, s'adresser à
HULLIN & WOODRUFF, ou à LEVI H. GALE

POUR LIVERPOOL—Le navire EUROPEAN, capitaine F. McLellan, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—La barque FLORENCE, capitaine Decker, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire UNITED STATES, capt. Swanton, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Communes

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais LIVERPOOL, capitaine Swainford, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant presque tout son chargement engagé, s'adresser à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier OHIO, capitaine Lyons, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le paquebot YAZOO, capitaine Trask, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
HULLIN & WOODRUFF, ou à LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire EBRO, capitaine Perry, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, s'adresser à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire MILO, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord, ou à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire HARGRAVE, capitaine Bailey, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire FRANCES ANN, capitaine I. N. Jackson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire A 1 fin voilier ATHENS, capitaine Chase, est prêt à partir immédiatement. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire LIVERPOOL, capitaine Geo. Agry, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire WALPOLE, capitaine B. Thomas, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire CEYLON, capitaine Rand, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord ou à
LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire DESDEMONA, capitaine Clark, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire MARTHA WASHINGTON, capitaine D. J. Stevens, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire DELAWARE, capitaine L. Fatts, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire MONMOUTH, capitaine J. E. Paten, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL.—Le navire ONDIAKA, capt. Gadden, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
L. H. GALE, 93, rue Commune.

POUR COWES—La barque RADCLIFFE, capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

A VENDRE—La goëlette HORNET, 7 tonneaux environ, construite à Cincinnati en 1840, de port d'environ 800 barils de farine, et ne tirant par son bord d'eau avec chargement complet. Elle est en bon ordre. Pour les conditions, s'adresser au No. 45 rue [illegible]
19 janv.

PEET & MORTON,
(CI-DEVANT PEET & NORTH,)
Marchands, en gros, de Marchandises sèches,
No. 17, rue de Chartres,
Nouvelle-Orléans.

LITTÉRATURE.—Une jolie lecture de livres français [illegible] vendre par les soussignés [illegible] Répertoire de la littérature ancienne et moderne, par ordre alphabétique, en 30 volumes, édition de Paris.
[illegible]
MERLE, EYLL & Co.
45, Vieille Levée

MAGASIN DE QUINCAILLERIE, ET DE COUTELLERIE, D'OUTILS DE MÉCANIQUE ET ATTRAIL D'HABITATION.
No. — rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville.
Les soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils reçoivent d'Europe et des villes manufacturières du Nord un stock de marchandises entièrement nouvelles, embrassant toutes les branches de son commerce et qu'il est actuellement assorti.
Tous appellent l'attention sur le choix qu'il vient de faire [illegible] et particulièrement les personnes qui lui ont accordé leur patronage, que tous ses articles sont de qualité supérieure, et qu'il est déterminé à vendre au plus bas prix [illegible] toutes les autres maisons de la ville. Ces marchandises consistent principalement en:
FUSILS.—Un grand et bel assortiment simples et doubles, et autres articles de ce genre.
OUTILS DE CONSTRUCTION.—Rabots: Scies et tous genres, ou complètes de Clarks, vis de [illegible] pointes à gonds, outils forgés et coupés.
INSTRUMENTS DE CABINET.—Une grande quantité.
INSTALLATION DE SONNETTES.—Savoir: ressorts, sonnettes et poignées, &c.
OUTILS DE MÉCANIQUE.—Scies à main et à tenons, ciseaux de Russels, outils, tarrières de Baldwin, [illegible] équerres d'acier, gouges, cassetêtes, haches, harminettes, limes, [illegible] de bois.
COUTELLERIE.—Consistant en couverts de table à manche d'ivoire et autres, couteaux de poche et canifs, des meilleures manufactures de Butcher.
USTENSILES DE CUISINE.—De fer, de fer blanc, de [illegible] &c. &c. et généralement tout ce qui est utile.
BROSSES [illegible]
INSTRUMENTS DE JARDINAGE ET D'HABITATION.—Bêches, haches, pelles, chaînes, traits [illegible] &c.
[illegible] PELLES ET PINCETTES [illegible] une grande quantité d'autres articles.
WILLIAM A. RYAN

DR. BLANCHARD, ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, Chirurgien Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, et de celle de la Nouvelle-Orléans.
A l'honneur d'informer les personnes qui ont de mauvaises dents, qu'à moyen d'un Ciment plombateur, il répare les vides que les dents ont subis par l'effet de la carie, leur laisse ainsi leur intégrité et leur beauté primitive. Il le [illegible] à la mastication et durer souvent même pendant [illegible]
[illegible]
CHIRURGIE DENTAIRE.
[illegible]
Extrait Odontalgique pour le mal de dents.
[illegible]
Dr. W. H. Jeagerden,
Dr. W. B. Dubuau,
C. P. Young,
G. W. Tolan,
W. J. Morhead,
Dr. Hanney.
N. B.—[illegible] macroscope, plusieurs opérations dont les affaires les occupent dans la journée.
B. F. SMITH, Chirurgien Dentiste
117 Douane
5 janv

CABOTAGE.

POUR LA MOBILE. Paquebot régulier deux fois la semaine—Tous les mardis et vendredis—Le paquebot neuf, à basse pression, CREOLE, capitaine James L. Day, ayant été construit expressément pour les voyages du lac, et possédant de beaux aménagements, partira du bout du rail-road Pontchartrain, tous les mardis après l'arrivée des chars de midi et demi et tous les vendredis après l'arrivée des chars de 3 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à J. & B. GEDDES, agents,
2 déc 81, rue Commerce

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.
Le GOVERNOR YELL, capitaine Martin Jourdan, partira pour les postes ci-dessus tous les samedis à neuf heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à JACQUES LAROSE,
6 déc 71 Vieille Levée

STEAMBOAT MISSOURI—A vendre à des conditions raisonnables, la splendide steamboat MISSOURI, faisant actuellement les voyages réguliers comme paquebot entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. S'adresser à
WILLIAM FOULKE,
ou à CHARLES DOANE & Co.
26 déc 69, Poydras

POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez et tous les lieux intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur neuf, MISSOURI, capt. Orleo, partira pour les ports susdits, tous les jeudis soirs, à 4 heures, du grand wharf, rue du Canal. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
5 nov CHS. DOANE & Co. 60, Poydras.

PAQUEBOT RÉGULIER—Pour la baie St. Louis, Passe-Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de onze heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN,
9 juil 19, Nlle. Levée.

INSTITUTIONS.

COURS D'ANGLAIS DU SOIR.
MONSR. ORTON, professeur d'anglais, depuis sept ans dans les premiers établissements de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir le public et particulièrement ses anciens élèves et Messieurs les étrangers, qu'à la suite de nombreuses demandes qu'on vient de lui faire, il ouvrira le 1er décembre prochain dans une des salles de l'Institution Buffet, rue Bourbon No 53, entre Douane et Bienville, deux cours d'anglais pour les adultes; dont le 1er, pour les moins avancés aura lieu tous les lundis, mercredis et vendredis et le 2nd. pour les plus avancés, tous les mardis, jeudis et samedis depuis six heures et demie jusqu'à — heures du soir.
Le but du professeur de ces cours sera de mettre les personnes qui l'honoreront de leur confiance à même de parler avec facilité la langue anglaise.
Prix pour chaque cours, $5 par mois, payables d'avance. Cette condition est rigoureusement à remplir avant de prendre la première leçon, au commencement de chaque mois. Pour se faire inscrire, s'adresser à M. Buffet, rue Bourbon, No. 53, entre Douane et Bienville, ou à
ALLEN ORTON,
24 nov rue Carondelet No. 186

ACADEMIE DE DANSE,
Encoignure des rues Bourbon et Douane, No. 31.
MR. CLISBY, professeur de danse, a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs de la Louisiane qu'il a commencé ses leçons depuis le 2 de ce mois.
M. C. donnera des leçons particulières chez les familles et dans les académies.
Références:—MM. l'honorable Paul Bertus, Edmond Forstall, Dr. Guesnard, D. Bournos, Isaac Preston, Wm. Crenshaw, Dr. Jones, Dr. Thos. C. Meux, J. H. Leverich, L. H. Gottenhofer, Dr. Cénas, major Beard, Wm. C. Micou, Hagan, Thomas Barrett. 9 nov—6m

FERBLANC—de la marque de Pontypool, à vendre par
12 janv F. DE LIZARDI & Co, 52 Bienville

SUCRE raffiné de Boston—200 caisses en pains, 200 barils do. en poudre et écrasé, à vendre par
14 janv NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

INDIENNES—12 caisses Indiennes Merrimack et Cocheco, couleurs fermes, à vendre par
14 janv FROST & Co, 10 Magasins

TOILE de l'Inde et du Kentucky, à vendre par
11 jan STETSON & AVERY.

CUIRS—350 cuirs verts en débarquement et à vendre par CANTIN, DARAN & co,
3 jan 15 St. Louis

CAFÉ de Laguayra—6000 sacs à vendre par
21 déc O. SCHMIDT & Co.

CAFÉ de la Havane—100 sacs à vendre par
26 déc SCHMIDT & Co.

CAFÉ—200 sacs St. Domingue à vendre par
14 janv NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

COTONNADE ÉPAISSE—10 caisses, à vendre par
11 jan STETSON & AVERY.

CORDAGES de Manille, à vendre par
11 jan STETSON & AVERY.

POIVRE—100 sacs de Sumatra, à vendre par
11 jan STETSON & AVERY.

COTON de Lowell pour nègres, à vendre par
11 jan STETSON & AVERY.

DES avances seront faites sur des consignations adressées à nos correspondants à Boston.
11 janv S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

CAFÉ—400 sacs en débarquement, à vendre par
11 janv CH. DOANE & Co, 60 Poydras

CLOUS—250 barillets assortis de Boston, en débarquement et à vendre par
11 janv CH. DOANE & Co, 60 Poydras

BLANC de baleine—100 caisses en débarquement du St. Cloud, à vendre par
11 janv CH. DOANE & Co, 60 Poydras

BEURRE de l'Ouest—20 firquins reçus récemment et à vendre par
11 janv C. DOANE & Co, 60, Poydras.

THÉ—60 caisses Young Hyson, à vendre par
11 janv CH. DOANE & Co, 60 Poydras

BOUCHONS—10 balles très fins, à vendre par
11 janv CH. DOANE & Co, 60 Poydras

VINS—20 caisses Madère et Sherry, à vendre par
11 janv CH. DOANE & Co, 60 Poydras

HUILE de Palma Christi, No. 1, en barils, à vendre par
11 janv CH. DOANE & Co, 60 Poydras

EAU de Cologne—40 caisses en magasin et à vendre par
11 janv T. & S. TOBY & BOGERT.

MORUE—en tambours et en caisses, à vendre par
11 jan HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Un bon assortiment de marchandises en toile, en coton et en laine, ayant droit au débenture, à vendre par
12 janv F. DE LIZARDI & Co, 52 Bienville

BOIS DE CAMPÊCHE—Quelques tonneaux à vendre à bas prix, pour clore une consignation, par
12 janv PRATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse

A VENDRE chez les soussignés:
Huile d'olives de première qualité, bouteilles de 24 onces.
Vins rouges en barriques, pour familles.
Vin blanc Sauterne en tierçons, de première qualité.
Véritable vin muscat de Frontignan en caisses.
Cuir à semelles, &c.
12 janv BOUTIN, GALLY & Co, 79 Toulouse

DES avances seront faites sur des consignations de produits, adressées à nos Amis de New York et Charleston.
FOSDICK & BRO,
24 jan 66, Camp.

CUIRS de Newark—40 barils, 10 caisses souliers, 20 barriques à cau, 2 cambuses, à vendre par
24 jan FOSDICK & BRO., 66, Camp.

GRAISSE—15 barils, en débarquement à vendre par
21 jan HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

CUIRS et Peaux—Un lot de cuirs de bœuf et de peaux de chevreuil, en débarquement du steamer Neptune, à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT,
24 jan 70 Camp.

A VENDRE—Un Magasin de Graceries, très bien achalandé, et situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser par lettre à la boîte O. No. 33. 19 janv

CHARBON—60 boucauts de Philadelphie à vendre par
14 janv J. M. ASHBRIDGE, 27, Camp.

CAFÉ—372 sacs, en débarquement du steamship Alabama, de la Havane, à vendre par
24 jan O. H. MIESEGAES, 21, Vieille Levée.

AMANDES—600 livres amandes fraîches, de Bordeaux, à vendre en magasin par
25 jan—3t PETERS & MILLARD.

BILLETS de Banque du Tennessee, à vendre par
25 janv WM. PREHN, 56, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—134 caisses en débarquement du navire Glasgow, à vendre à bas prix, par
25 jan A. F. DUNBAR, 18, Douane.

CAFÉ de la Havane prime vert, en magasin à vendre par
J. M. CABALLERO,
25 jan 32, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane de toutes espèces, des meilleures marques, à vendre en magasin par
J. M. CABALLERO,
25 jan 32, Vieille Levée.

TOILE à Voile—Toile à voile de Russie, d'Angleterre, et de coton de la manufacture de Paterson, ainsi que 7 balles Ravens duck, à vendre par J. ALBERT,
25 janv 32, rue St. Louis.

VERRE à Vitre—3400 caisses de toutes grandeurs, à vendre par J. ALBERT,
24 jan 32, rue St. Louis.

CAFÉ de la Havane—300 sacs en débarquement et en magasins, à vendre par
23 jan PRATZ & HERNANDEZ, 27 Toulouse

SUCRE et Mélasses—Plusieurs belles récoltes de Sucre et Mélasses, tant au-dessus qu'en bas de la ville, à vendre par
12 janv F. DE LIZARDI & Co, 52 Bienville

FER ANGLAIS—Un envoi de fer anglais, bien assorti, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par
12 janv F. DE LIZARDI & Co, 52 Bienville

EN magasin et à vendre par le soussigné:
200 barriques Vin rouge St. Julien, Talance et Haut Brion;
40 demi barriques do Haut Talance;
30 do blanc Barsac et Sauterne;
3000 caisses Vin rouge St Julien, St. Estèphe, Château Margaux, Laffite et la Mission;
200 do blanc Sauterne;
60 do Muscat de Frontignan;
200 do Liqueurs assorties;
1 pipe et 20 quarts de pipes vieux Cognac, 2me. et 4e. preuve;
1500 paniers Anisette fine et surfine;
40 tierçons Vinaigre;
60 caisses Eau de fleur d'oranger;
15 do Curaçao;
10 do Marasquino;
60 do Savon bleu pâle de Marseille;
6000 boîtes Sardines en boîtes et demi boîtes;
800 do Truffes du Perigord;
300 do Petits Pois;
500000 do Bouchons en sac de 600 (141 balles de 31,000
100000 do bouchons pointus,
100 caisses Salaisons assorties;
4 balles Amandes à la dame;
3 jarres fruits cristalisés;
50 paniers Bouteilles vides.
AUG. MOLIER,
21 jan 90, rue St. Louis.

AVIS AUX MARCHANDS TAILLEURS.
LES consignés ont en mains et reçoivent un assortiment complet de marchandises pour marchands tailleurs, telles que: draps, casimirs à la mode, serge de soie, satin noir pour gilets, suisses de couleurs, batiste noire, boutons de lasting et de soie, soie à coudre, fil noir et blanc, patenté Marshall, ouate rouge, canevas de toile, &c. &c.—Les marchands tailleurs sont invités à venir examiner ces marchandises.
13 janv PEET & MORTON, 17, Chartres

VIN DE MADERE.
LE soussigné a reçu de Madère voie d'Angleterre, les vins ci-après, garantis purs et d'excellentes qualités.
3 1/4 pipe vieux vin [illegible];
2 1/4 pipe do do do
2 1/4 pipe vieux vin très sec,
1 1/4 do do do
1 1/4 do très vieux vin [illegible]
3/8 de pipe do do do
1 1/4 de pipe vieux Boal très doux,
1/8 do do do do
8 1/4 de pipe vieux vin sec,
6 1/8 do do do do
7 quarts de pipes très vieux vin sec,
10 huitièmes do do do
8 huitièmes do très vieux Malvoisie
A vendre par F. PERRET,
18 jan 59, rue Toulouse.

$10 DE RECOMPENSE,
Seront donnés à celui qui arrêtera la griffonne SYLPHIDE, âgée d'environ 30 à 40 ans, parlant l'anglais, l'espagnol et le français, les dents de devant de la mâchoire supérieure lui manquent, taille d'environ 4 à 4 1/2 pieds. Elle est en marronnage depuis le 2 déc. dernier, elle a été vue dans le voisinage des rues Bourbon, Remparts et St. Philippe. Sylphide est bien connue en ville, pour avoir appartenu à M. Dansac, pendant longtemps; elle est parfaite blanchisseuse et pourrait chercher à s'employer comme telle; la susdite récompense sera payée en s'adressant au soussigné. F. REYNAUD,
23 janv 16, Bienville

40 PIASTRES à celui qui amènera ou logera le nègre SAM, parti marron dans les premiers jours de novembre derniers; taille de 5 pieds 10 à 11 pouces, ayant la marche un peu grosse, parlant très peu et que l'anglais. Il est de son état plâtrier; il travaille souvent au chargement des steamboats dans le faubourg d'en haut. Il a été arrêté une fois près de l'habitation de M. Colon, de l'autre bord du fleuve, et le mois de mai dernier, à la pointe St. Jean-Baptiste où il avait loué Cet esclave à la [illegible] noire.
25 janv—7 DUPAS, rue St. Louis, No. 10

AVIS LEGAUX

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans.—Jeudi 19 Janvier 1843.—Présent l'honorable Charles Watts, juge.—Joshua H. [illegible] vs. le steamer Mazeppa, No. 5712—Le steamer Mazeppa ayant été saisi sous procès de cette Cour, et n'ayant pas fourni sécurités, il est ordonné par la Cour, en conformité au règlement No. 24, avis public en soit donné, afin que les personnes qui ont des réclamations contre ce bateau aient à les faire connaître conformément à la loi.
Extrait des minutes.
JOHN H. HOLLAND
20 janv—3t 20,23,26 Député-Greffier

AVIS est par le présent donné, qu'application a été faite à la Cour de District par les soussignés, pour les autoriser à régler avec John Minturn, débiteur envers la banque des Marchands. Toutes les personnes intéressées déclareront dans les dix jours de la première publication de cet avis, les motifs, s'ils en ont, pour lesquels l'autorisation demandée ne serait pas accordée.
PETER CONREY, Jr. } Commissaires liquidateurs
ROBERT COPLAND, } de la banque des Marchands
JOHN CALHOUN, } de la Nouvelle Orléans.
10 janv—3t 19, 24 et 30

ETAT DE LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 11,477—Antoine Remi h dit [illegible] vs. ses créanciers—Les personnes intéressées dans cette faillite, ayant à déduire dans les dix jours de la présente publication de cet ordre, les motifs pour lesquels le tableau de distribution enregistré dans cette affaire, ne serait pas homologué, les fonds distribués conformément au dit tableau et le syndic déchargé d'une plus longue responsabilité.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, N. Orléans, le 24 janvier 1843
26 jan—8n10j LOUIS R. COURTIN, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier district judiciaire—Samuel Chapman vs. ses créanciers—Sur motion de Thomas J. Cooley, avocat du syndic des créanciers de l'insolvable et suggérant à la Cour que l'assemblée des créanciers auparavant ordonnée pour être tenue le 9 du courant, n'a pas eu lieu à cause d'une irrégularité dans les annonces;
Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable aura lieu pardevant H. B. Cenas, notaire public le 20me jour de février prochain, pour commencer à 10 heures A. M. afin de décider sur les conditions, mode, et lieu de la vente des terres et du nom de l'insolvable dans la paroisse de la Pointe Coupée.
Extrait des minutes—Le 13 janv. 1843.
14 janv—3t G. W. LEWIS, dép. Greff.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Je certifie par le présent que le 17 janvier 1843, jugement a été rendu dans ladite cour, dans l'affaire de Félicité Labrandhe, femme d'Edmond Fortier, contre Edmond Fortier son mari, dans les termes et chiffres suivants, savoir:—No. 22,061—Cette cause ayant été soumise, et la cour prenant en considération les témoignages et plaidoiries il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement de séparation rendu entre la demanderesse Félicité Labranche et le défendeur Edmond Fortier, son mari, et que ladite demanderesse recouvre dudit défendeur la somme de soixante et un mille sept cent soixante dix neuf piastres et quatre vingt seize cents avec les frais et avec l'hypothèque légale accordée par la loi pour la protection des droits paraphernaux.
Jugement rendu le 17 janvier 1843.
Signé le 17 janvier 1843.
Signé A. M. BUCHANAN, juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour aux présentes, en la ville [L. S.] de la Nouvelle-Orléans, le 19 de janvier, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-trois et de la soixante septième de l'indépendance des Etats-Unis. F. LE BLANC,
20 jan—4 en 30j Député greffier

Succession de Victor Decaux.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Decaux, exécutrice testamentaire de feu Victor Decaux, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
23 nov W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

ASSURANCE DE MARINE.
COMPAGNIE DE SAUVETAGE MUTUEL DE NEW-YORK.
Zrapena Cook Jr. Président—A. Peal, vice-président, J. S. Collins, Secrétaire.
Avec un capital de près de

350,000 PIASTRES.

Tout ce capital investi en bons et hypothèques dans ladite ville.
LE système adopté par cette compagnie est de diviser au pro rata tous les profits de l'année à ceux qui se font assurer. Dans aucun cas l'assureur ne sera passible d'aucune autre somme que celle de la prime payée, mais dans tous les cas il recevra, à la fin de chaque année, sans égard aux sommes qui auront pu lui être payées pour pertes, un script qui lui donnera droit à une part égale des profits qui pourraient exister. Le script pourra être rendu à volonté, mais ne sera pas négociable que l'expiration de la charte, jouissant d'un intérêt annuel à 6 p% y afférent.
Le soussigné, agent de la susdite compagnie, est chargé d'effectuer des assurances sur toute espèce de risques, sur navires, marchandises et fret
Sur la mer, ne sommes n'excédant pas $15,000
Sur les rivières, do $10,000
THOMAS A. ADAMS
No. 46, rue de la Commune
Références:—Wm. O. Hawes, S. & J. P. Whitney, Harrod, Darling & Co., Wood & Simmons, Whitney & Burnham 27 déc.

CHARBON, BOIS, etc.

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel anglais, Anthracite et d'Écosse, qu'ils offrent à des prix réduits.
B. & A. SOULIE,
6 nov 55, rue Bienville, au premier

CHARBON.—Les soussignés ont en débarquement du navire Tamerland, vis à vis de la rue Mandeville, dans la troisième Municipalité, une cargaison de magnifique charbon cannel en grenier et en boucauts qu'ils offrent à vendre en lots convenables aux acheteurs, à des prix modérés. B. & A. SOULIE
25 oct 55, rue Bienville

T. J. COOLEY,
Avocat,
Bureau No. 5, Exchange Place, 2e étage.
A REPRIS l'exercice de sa profession, et s'occupera des affaires dans les Cours de cette ville, ainsi que celles à la Cour de District dans la paroisse de la Pointe Coupée.
15 oct—6m

A VENDRE par le soussigné, pour clore diverses factures, et à des prix réduits.
6 demi pipes eau de vie, 4e. preuve,
4 tierçons eau de vie de Champagne,
25 caisses absinthe,
50 do kirsch,
350 paniers anisette,
50 caisses liqueurs,
45 do muscat de Frontignan,
200 boîtes sardines à l'huile,
84 caisses vin Lafitte, Gruau Larose, St. Julien bouchées en verre,
60 do vin de Barsac,
20 do Marasquino,
30 do eau de vie Dantzick,
200 douzaines chemises Rouen et Mulhouse,
30 [illegible] petits casses, lentilles, &c.
6 barriques vieux vin Lafitte,
12 do vin rouge ordinaire,
2 pipes Madère,
20 barils vin blanc Graves,
20 paniers Champagne 1ère. qualité,
4 caisses Chambertin.
12 jan C. DUFOUR, 11, rue Conti.

H. DE GOER & RIFFLARD, préviennent les marchands et le public, en général, que leur société expirant au mois de mars prochain, qu'ils vendront d'ici à cette époque pour du comptant au prix coûtant et au-dessous, leur stock, composé d'un grand assortiment de chaussures françaises, anglaises, américaines et allemandes. Rue de Chartres, No. 48.
P. S. Les personnes qui ont des comptes contre eux, sont priées de les présenter pour être payés; et ceux qui doivent à la société, sont aussi priées de vouloir bien solder leur compte d'ici à la fin de janvier prochain, époque à laquelle les comptes qui n'auront pas été payés seront mis en mains pour collection. 6 déc—

MARCHANDISES à vendre par NORCROSS & FOSDICK, No. 40, rue Gravier:
100 barriques Riz frais,
50 caisses et barils Sucre raffiné de Boston,
1,000 caisses Raisin de Malaga, M. R.
20,000 sacs en patre, 8 1/2 sacs Café St. Domingue,
200 caisses Blanc de Baleine de New Bedford,
300 balles Thé impérial, poudre à canon, souchong &c.
240 barillets Clous de Boston, 300 caisses Savon,
200 caisses Cidre du Nord, 200 barils dito,
12 pipes Genièvre de Hollande, marque de l'ancre,
30 demi pipes Eau-de-vie, Otard, Dupuy & Co.
10 caisses Mouchoirs Pongée.
200 milliers Cigares à la Princesse,
300 rouleaux Corde de Manille, 100 balles Hempe.
4 janv

LES soussignés ont à vendre au no. 164, rue du Camp, les articles suivants d'excellente qualité, tels que: Ardoises Welch de Bangor de toutes les dimensions, faîtières et sonlures; briques à feu anglaises, tubes, cuivre anglais et américain pour chaudronniers, plomb et fer blanc, clous à latter, blanc de plomb, &c. &c.
A vendre à bas prix pour du comptant en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,
3 nov 164, rue du Camp.

TOILE D'IRLANDE.—Le soussigné offre à vendre à des prix réduits, par colis, un grand assortiment de toile, comme suit:
4/4, en grandes pièces, communes à extra-fine.
do en demi-pièces do.
Diaprés et damassés, en pièces,
Linge de table damassé,
Étoffe écrue et en couleurs, pour pantalons,
Coutil uni, en couleurs et de fantaisie,
Toile de Hollande écrue.
Bretagnes, Platilles, communes à fines, &c.
4 janv WM. PREHN, 56, Douane

FIGUES de Smyrne, qualité supérieure, à vendre par
J. E. LOREILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

CONFITURES de la Havane—50 caisses récemment reçues et à vendre par J. E. LOREILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

FRUITS au jus—de J. Colin, à vendre par
J. E. LOREILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

AMANDES—nouvelle récolte, à coques tendres, à vendre par J. E. LOREILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

VERMICELLE et Macaroni—par caisses de 20 livres, à vendre par J. E. LOREILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

CERISES de Paris—Reçues ce jour du Havre, par le navire Francis Ann, à vendre en gros ou en détail, par
J. E. LOREILHE,
14 jan encoignure Royale et Douane.

JAMBONS de Yetmen, préparés pour l'usage de familles, à vendre chez J. E. LOREILHE,
14 jan encoignure Royale et Douane.

EAU DE VIE de Cognac à bas prix pour clore un envoi à vendre chez J. E. LOREILHE,
14 jan encoignure Royale et Douane.

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se fixer que par les procédés ordinaires.
Le Dr. A. Lion n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.

A VENDRE par les soussignés:—Cerises à l'eau de vie, de Badin Frères, Paris, macarons et vermicelli, en boîtes de diverses dimensions, pâtes de toutes sortes; truffes de Jph Colin, truffes pures du Périgord, de Joseph Colin, sardines à l'huile en boîtes et 1/2 boîtes, petits pois au beurre et au naturel, moutardes du Kentucky, françaises et anglaise, salaisons américaines et françaises, confitures françaises, américaines et de la Havane, gelée de [illegible] les rouge pour venaison, sucre en pains et crushed de Boston A No 1, raisins secs frais en 1/4 de boîtes, crème de thé de la Chine, et généralement toutes sortes de liqueurs, une grande variété des vins fins des premiers crus, tant blancs que rouges, muscat de Frontignan, fruits dans leurs propres jus, &c. &c. &c. VALETON FRÈRES,
28 jan 23, St. Charles sous le Verandah.

CAFÉ de la Havane—250 sacs en débarquement, et café de Rio en magasin, à vendre par
26 jan GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

BLANC de Baleine, en magasin à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.
24 jan Encoignure Magasins

CLOUX de fer de Suède—700 barillets excellente qualité et dimensions assorties, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.
26 jan Encoignure Magasins

MAGASIN d'Habillements confectionnés, modes, nouveautés, horlogerie et bijouterie de Paris—Vente à grand rabais pour cause de départ du propriétaire.
80 pièces Toile d'Irlande, à $3 la pièce.
100 demi pièces do à $1 50 do.
J. L. DONNAMETTE,
21 jan 49, rue Conti, passage de la Bourse.

MACHINE A OSNABURGS A VENDRE.
A VENDRE une Machine à coton, convenable pour manufacturer des Osnaburgs. Cette machine est d'une bonne construction, presque neuve et en très bon ordre. Elle sera vendue à très bas prix pour du comptant ou des billets endossés.
Pour plus d'informations, s'adresser à
24 janv HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

CABINET DU DOCTEUR WATSON
DE toutes les maladies auxquelles nous sommes sujets, il en est une d'un certain genre que l'on désire cacher autant que possible. C'est avis à conséquemment pour but d'informer les personnes qui pourraient être affligées de ce mal, qu'il y a au No. 112, rue de la Douane, au cabinet où se trouve un médecin toujours prêt à les recevoir. Le Docteur Watson offre ainsi ses services, attendu qu'il y a beaucoup de personnes qui ne savent à qui s'adresser lorsqu'elles sont malades; elles n'osent en faire part à leurs amis, et souvent d'ailleurs qu'il est peu le médecin occupé de tout le monde en général des familles, qui ainsi de grandes expériences en genre de traitement. Le soin de [illegible] maladie d'avoir trouvé la nature par tant de personnes malades d'avoir trouvé la cure de docteur Watson l'a convaincu de l'utilité de la faire connaître. Plusieurs années d'expérience et d'étude ont mis le docteur Watson à même de pouvoir traiter avec succès, cette maladie, qui est la seule dont il s'occupe.
Le docteur Watson a eu, depuis huit ou neuf ans, à donner ses soins à beaucoup de personnes dont la débilité d'un genre particulier provenait de différentes causes, soit d'un manque de vigueur, de grandes irritations, d'excès et autres conditions du corps. Mais quelque soit la position du malade, le Dr. Watson, par sa grande expérience, lui ose se flatter d'obtenir la confiance de ceux qui s'adresseront à lui.
Le cabinet est très convenablement situé, ayant des entrées séparées, de manière à ce qu'aucune personne ne puisse en rencontrer une autre. Enfin, on peut être assuré que le plus grand secret sera observé.
DOCTEUR WATSON,
No. 112, rue la Douane.
Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 14 déc—1 an.

GRAND RABAIS POUR CAUSE DE DÉPART,
49, rue Conti, Passage de la Bourse.
LE soussigné informe ses amis et le public, qu'étant dans l'intention de partir le 15 mars prochain, il vendra au grand rabais les articles suivants:
Redingotes drap, doublées en serge, confection de Paris, $12
Redingotes mérinos, do do do 11
Habits à la française, do do do 12
Paletots gros grain (chemises) do do do 10
Chapeaux de soie 1ère. qualité 2 50
Do de feutre, 1 75
Beaux foulards des Indes, 87 1/2
Cravates satin 7/8, 1 75
Do do 3/4, 1 00
Do Taffetas 7/8, 1 60
Do do 3/4, 75
Bas de soie, noirs 1 75
Do do blancs, 1 50
Do fil d'Écosse à baguette 5 la douz.
Chemises couleurs (grandes) 6 do
De blanches, 11 do
Gros de Naples, couleurs fantaisie, 75 la yard
Foulard soie noir, gros de Naples noir 87 1/2 do
Satin noir, 1 50 la yard
Velours de soie, 3
Shawls crêpe de Chine 6/4, blancs et ponceaux 6
Écharpes taffetas noir, 3
Do poult de soie grande largeur, 6
Do gros grain, poult-sur-glace, 5
Fichus 6/4 poult de soie glacé, 6
Montres 6/4 glacées, 5
Voilettes blanches différents dessins 1 50
Fichus [illegible] 1 50
Parapluies soie, 2
Ombrelles, 1 75 à $2 50
Bretelles pour hommes, 1 75
Do pour dames, 1 50
Montres de Lépine, plates, 4 trous, pierres (garanties) 30
Montres de Lépine plates, 4 trous, rubis pour Dames, 40
Montres ordinaires pour Dames, 16
Fusils doubles à pistons, 10
J. L. DONNAMETTE

HABILLEMENS FRANCAIS,
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET PETITS ENFANS.
CHEAP CASH STORE.
Rue de Chartres, No. 36, chez LOISON & SILVESTRE
Nouvelle réduction de prix de 20 pour cent.
UN nouvel assortiment d'habillements fait à neuf au premier choix comme qualités d'étoffe et soins de confection. Le tout fabriqué dans les meilleurs ateliers de Paris à des prix [illegible] et importé de [illegible].
Paletots de divers draps et étoffes, habits de divers genres, redingotes, pantalons, [illegible] gilets de cachemire, de satin et de soie, gilets ronds en peluche, caleçons, chemises, cravates, chemises de toile et de coton, cols de chemise, cols de satin, cravates de satin, de soie d'Italie et autres, très riches, écharpes de bretelles, bretelles, chapeaux de soie, bas-pieds, parapluies français, mouchoirs de batiste, foulards, gants de chevreaux, de soie et de mérinos, chaussettes de coton, de mérinos et de soie pour bals, &c. robes de chambre.
Les mêmes articles pour enfants et jeunes gens.
Casimirs nouveautés et noir en pièce, ou à l'aune pour pantalons, drap noir et bleu, velours, serges pour doublures, &c. LOISON & SILVESTRE,
3 déc 36, rue de Chartres

HABILLEMENTS FRANÇAIS,
Très soignés et à bon marché, importés et à vendre par
BATAILLE & BIGEY,
86, Rue de Chartres.
EN outre des marchandises arrivées pour les soussignés par le navire [illegible], ils reçoivent en ce moment par le Nashville et l'Hudson, un assortiment d'articles de modes pour les Messieurs, savoir:
Redingotes noires et de couleur, drap très fin.
Habits do do do
Paletots, drap articulé, Pilote et Castor, forme nouvelle
Pantalons casimir et satin noir, [illegible]
do casimir, cotelés, écossais de toutes couleurs,
De. do do [illegible]
Manteaux à la mode.
Robes de chambre, do. doublées soie et laine,
Gilets cachemire, croisés et à châle,
do satin, casimir, velours, &c. écossais et shal,
Cravates noires en satin, gros grains et taffetas, de 3/4, 7/8 et 4/4.
Do. fantaisie, longues et carrées, ce qu'il y a de plus nouveau,
Chemises françaises de toutes qualités,
[illegible] foulards, bretelles, brosses, parfumeries, porte-plumes, &c &c.
Chapeaux soie et castor, formes nouvelles, en gros et en détail.
Les plus [illegible] français supérieurs, en beaux prix contant
1er nov BATAILLE & BIGEY, 86, rue de Chartres

QUINCAILLERIE ET FOURNITURES DE NAVIRES.
LES soussignés offrent à vendre un assortiment complet des articles suivants, savoir:
QUINCAILLERIE.
Chaînes de traits et autres, petites chaînes, bêches de le [illegible] Lyon et autres, haches, pelles, et pioches, fers, gonds et crochets des meilleures fabriques des Amis, Woods, et Rowland; haches et casse-têtes de diverses formes, des manufactures de Hunt et Collins, enclumes de Wilkinson et Mousehole; écrous en fer poli et bruts, vis et boulons, fers à gerons, limes, marteaux de forge, balances, coupe-légumes; Etuves et autres, scies à moulins et pour marquer et américaines, enclumes, chandeliers à cornières, laiton, cuivre, clochettes de plantations, serrures, gonds, vis en bois, et clous, baignoires, &c. &c.
FER.
Fer de Suède, d'Angleterre et Juniata, en barres plates et carrées de toutes dimensions cercles de cercles, fers pour bouilleurs.
ACIER.
Acier en fonte, anglais et allemand, acier pour ressorts et ressorts; acier carré et rond, &c.
FOURNITURES DE NAVIRES.
Cordage de Manille et goudronné, haussières, et huile de lour ainsi que goudron, brai, et résine, étoupe, avirons, etc. &c. à l'usage des navires, &c. Aux prix les plus modérés. PRIESTLY & BEIN,
25 oct 19, Nouvelle Levée

MARCHANDISES SÈCHES NOUVELLES
PEET & MORTON, No. 17, rue de Chartres, ont en magasin et reçoivent par les navires Norman, Vicksburg et autres, un grand et bel assortiment de Marchandises sèches nouvelles, consistant en:
[illegible] indiennes assorties, imitation mousseline de laine, cachemires et indiennes [illegible], calicots blancs assortis, 100 balles de coton, 3/4, 7/8, 4/4 et 5/4, 200 balles nègres de Baltimore, article très supérieur; 300 paires de couvertures pour nègres, 30 caisses de tabliers [illegible] pour nègres, étoffe pour tabliers, gingas bleu [illegible], [illegible] blanche, rouge de Kentucky; [illegible] lits de coton, diapres, [illegible] et [illegible], mouchoirs de Madras, de [illegible], mouchoirs de soie, mouchoirs de soie, mouchoirs de coton et patenté de Marshall, coton à coudre, un assortiment de Louisiane de mérinos, satin et dentelles de coton, robes de Alexandre et Perseuse, bas de coton, blancs, noirs et bleus, chaussettes de laine, [illegible], coton et laine, bas de mérinos, [illegible] et caleçons de mérinos, cravates de soie noires et de mode, chales de mérinos et de cachemire, épingles, [illegible] tapis de table, serge Alepeca, bombazines noires, [illegible] et grise, flanelle imprimée de Salisbury, linsey rouge et uni, flanelle de Canton, linge de table 8/4 et 9/4, de Huckaback, chemises de Marseilles, mousseline jaune, de [illegible], mousseline jaconat, blanc, paraplues de soie et coton, gilets, soilets filet, scarpes à la mode, mousseline de laine, bretelles élastiques, galons à mateles, rouges et autres, grandes rouges, rideaux de coton et tapis de 3/4, coton pour nègres 7/8, 4/4, 5/4, à vendre pour du comptant.—Les habitants, les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir visiter ce stock de marchandises sèches nouvelles avant de faire leurs acquisitions.
3 janv—2m PEET & MORTON, 17, Chartres

MARCHANDISES SÈCHES.
NORTH & BROTHERS,
No. 13, rue de Chartres. Nlle. Orléans.
(successeurs de Peet & North.)
AYANT dernièrement reçu des manufactures du Nord, un nouvel assortiment de marchandises, en outre de celles achetées du fonds de la maison ci-devant Peet et North, sont en ce moment à même d'offrir en vente aux prix les plus bas pour du comptant, un assortiment complet de MARCHANDISES SÈCHES, consistant en partie de:
Coton pour nègres, linsey ép is pour nègres linsey uni pour domestiques; jeans du Kentucky; couvertes françaises, américaines et anglaises pour nègres; cotons croisés pour pantalons de nègres; coutil blanc et écru; coton blanc; toile à draps écrue; idem 10-4, blanche; coutil à matelas; satinet; guingham; velour coton, flanelle blanche, jaune, rouge et verte, toile d'Irlande; étoffe rayée pour chemises; ginga à tabliers; toile écrue; padding rouge; linon; flanelle de coton; diaprés de Russie; gingas à meubles; tonteint, toile à couvertures; mousseline-jaconat; batiste unie; mousseline imprimée, étoffe à moustiquaires; brin écru; cotonnades; dimities; bombazet et bombazine; diaprés damassés; toile de Hollande écrue, piqués de Marseille; serviettes diaprés à œil de perdrix denims; batiste coton, indiennes de toutes descriptions; burlaps; osnaburgs; bretagne; drap; casimir; castorine; batiste en couleur; idem noire; toile à chemises diaprée Huckaback; mousseline suisse; linon Bishop; mousseline fine; mousseline-moll; mouchoirs en batiste-fil; idem de poche, en soie; coton à coudre: mouchoirs foulards en coton; cravates unies; idem en soie noire, mouchoirs madras pour la tête; bas noirs et blancs; fil à coudre phenté; sanglys à matelas; Boutons en os; idem en soie; idem en perles, en fer et pour nègres; galons en fil et en coton; bobine en fil; bottes à la grecque; agraffes; aiguilles ou fil de fer; épingles à tête en forme; fil noir et en couleur; serge noire, caleçons en coton et mérinos; chemises idem, chemises de peau en coton; bretelles tricotées; chemises à cordonnets; bas en coton blanc et noir; demi bas en coton, écru et blanc; idem en coton mélangé; idem en coton bleu, idem pour enfans; chapeaux de palmier, ficell d'emballage; gants en soie pour hommes et femmes, noirs et blancs, &c. &c.
Les marchands et les habitants sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats.
N. B. H. NORTH, de la maison North & Brothers, est seul autorisé à régler les affaires de l'ancienne société PEET & NORTH. 20 jan.

AVIS AUX HABITANTS, FERMIERS &c.
MOULIN portatif, patenté, par le moyen duquel un homme peut moudre et cribler un boisseau de blé par heure, par une seule opération.
Les moulins ci-dessus sont faits pour moudre le blé, le maïs, le café, le riz et pratiquement toutes les substances sèches. On peut faire plus d'ouvrage avec moins de peine en employant ce moulin qu'avec tout autre mis en usage en ce pays ou en Europe.
Les noix du moulin sont faites soit en métal soit en pierres et sont de forces différentes. On peut les adapter à des machines de la moindre force, à la vapeur ou autre, à des moulins à eau, ou à des mouvements produits par des chevaux ou bœufs et conséquemment ils conviennent à des habitants, pères de familles, maisons publiques, émigrants &c.
Les planteurs, fermiers et autres, peuvent se procurer des moulins pour nettoyer trois boisseaux de pois, moudre trois boisseaux d'orge, écraser un boisseau d'avoine par heure. Aussi: des moulins de la force d'un cheval, capable de tamiser 12 à 14 boisseaux de pois, moudre trois boisseaux d'orge ou quatre boisseaux d'avoine par heure. On peut adapter ces moulins à toute espèce de machine, et par leur simplicité on ne peut craindre qu'ils se dérangent.
ALEX. GOW, 29 Bienville.
On peut voir ces moulins à l'Arcade de Bank 27 d

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MADAME FERRIOT, sage-femme, a l'honneur de prévenir ses clients qu'elle a transporté son domicile rue Ste. Anne, No. 119, entre Bourbon et Dauphine.
Elle profite de cette circonstance pour solliciter le patronage des dames de cette ville comme successeur de Mesdames Vve. Frémaux et Olquel, et recommandée par le docteur Guesnard. 11 juin

BUCKWHEAT—qualité supérieure, par barillets de 12 et 24 livres, à vendre par J. E. LOREILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

SCEAUX—66 douzaines sceaux peints, à vendre en débarquement du navire Glasgow, par
24 janv HARROD & DARLING, 49 Commune

HUILE de Baleine—40 barriques supérieure d'hiver, 50 barils et tierçons No. 1 et 2, à vendre en débarquement par HARROD & DARLING,
24 janv 49 Commune

EAU DE VIE—Vieille eau de vie de Cognac, Lecoq et Castillon, en demi pipes, quart et barils
Eau de vie de Cognac 4e. preuve, J. J. Dupuy et J. J. Bouteue, ayant droit au drawback, à vendre par
26 jan J. ALBERT, 32, rue St. Louis.

VENTES DE SHERIF.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Elie E. Parker.
COUR DE PAROISSE—Numéro 13816—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi le 17 février mil huit cent quarante trois, à midi,
Un morceau de terre situé au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Joseph, Commerce (anciennement Lafayette) et Julie et mesurant, mesure anglaise, deux cent quatorze pieds face à la rue Julie, cent trente et un pieds face à la rue du Commerce, cent trente pieds face à la rue Tchoupitoulas et deux cent vingt pieds de face à la rue St. Joseph, [illegible] lots de Ambroise Castres Parker et de Hyacinthe Gourjon; ensemble avec les édifices et améliorations en briques qui se trouvent sur ledit morceau de terre.
Lequel morceau de terre se compose des lots suivants, savoir: de quatre lots de terre désignés par les numéros cinq, six, sept et huit sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer de la ville, [illegible] et annexé à un acte de division entre les héritiers Gravier et autres pardevant H. Lavergne, alors notaire public, en date du 17 mars 1823. Les numéros six et sept étant plein face [illegible] subdivisés en trois lots désignés par les numéros quatre, cinq et six sur un autre plan dressé par le même voyer le premier avril 1823. 2o. D'un lot désigné par le numéro six sur un plan dressé le 27 février 1822 par ledit Jos Pilié et annexé à un acte de partage entre les héritiers Gravier et autres pardevant H. Lavergne, notaire, le 14 mars 1822. Et, 3o de deux lots désignés par les lettres C et D sur un plan dressé par ledit J. Pilié en date du 1824, combien 1824 et annexé à un acte de vente fait par les héritiers B. Gravier à P. Maloche pardevant H. Lavergne, notaire, en date du 14 janvier 1824.
Aussi:—Huit cent soixante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
13 janv—8en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Edward R. Parker.
COUR DE PAROISSE—Numéro 13917—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le seize février mil huit cent quarante trois, à midi,
1o. Un morceau de terre situé au faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Joseph, Commerce (anciennement Lafayette) et Julie, le dit morceau de terre mesurant (mesure anglaise), cent soixante dix pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent dix pieds du côté de la rue Julie et cent trente pieds du côté de la rue St. Joseph, ensemble avec les trois édifices en briques à deux étages au dessus du rez de chaussée, couverts en ardoises, qui y sont construits; chaque édifice ayant vingt sept pieds de face sur quatre vingt cinq pieds de profondeur. Le dit morceau de terre se compose premièrement de six lots de terre désignés par les numéros quatre, cinq, six, sept, huit et neuf, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le douze février mil huit cent vingt neuf, et annexé à un acte de [illegible] de Felix de Armas, notaire, en date du trois mars mil huit cent vingt neuf et secondement de la moitié du lot numéro trois sur le même plan.
Aussi:—Huit cent cinquante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
2o. Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, mesurant trois pieds dix pouces et deux lignes face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod, sur cinquante sept pieds dix pouces et dix lignes de profondeur, mesure anglaise, ensemble avec les édifices à deux étages au dessus du rez de chaussée, qui y sont construits. Ledit lot est désigné par le numéro deux cent vingt huit sur un plan dressé par Louis Bringier, le 24 avril 1826, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire.
Aussi:—Cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
V. ALLAIN,
13 jan—8en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Richard Terrell.
COUR DE PAROISSE—No. 13,380—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le quinze février mil huit cent quarante trois, à midi,
Un certain lot de terre situé au faubourg Delord, au dessus de cette ville, désigné par les numéros trente cinq et trente six, sur un plan dressé par Richard Delafield, ingénieur de la Banque du Canal de la Nouvelle Orléans, en mil huit cent trente deux, et maintenant déposé en l'étude de Felix Grima, notaire public. Les dits lots de terre mesurant chacun, (mesure américaine) vingt cinq pieds face à la rue St. Joseph, et vingt cinq pieds de face plus ou moins à la rue Triton; le lot numéro trente cinq a une profondeur de quatre-vingt-quatorze pieds, quatre pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trente quatre, et quatre vingt quatre pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trente six, et le lot numéro trente six a une profondeur de soixante quatorze pieds sept pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trente sept, ensemble avec les améliorations qui y trouvent, savoir: une maison à étage, une cuisine à étage et une écurie en bois.
Aussi:—70 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
13 jan—8en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Daniel Warburg.
COUR DE PAROISSE—No. 14,000—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 18 février 1843, à midi,
Trois lots de terre situés au faubourg Washington, au dessus de cette ville, faisant face au chemin public ou rue de la Levée, entre les rues St. Ferdinand et Montegut, désignés par les numéros onze, douze et treize sur un plan dressé le [illegible] 1834, par MM. L. Pilié et J. Commagère, députés-voyers, et annexé à un acte de dépôt, en date du [illegible] mars 1834 [illegible] de Felix de Armas, notaire. St. Ferdinand, mesurant [illegible] face à la rue de la Levée et St. Ferdinand [illegible].
[illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
V. ALLAIN,
13 janv—8en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Le F. Vacarty vs Pierre Dupeux.
COUR DE PAROISSE—No. 13,000—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 15 février 1843, à midi,
Trois lots de terre contigus, situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos. 1, 2 et 3 sur un plan en date du 23 juin 1836, dressé par L. Bringier, [illegible]
[illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
Magdeleine Bernard l. c. l. vs. J. J. Jandot—No. 14,087.
COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 6 février 1843, à midi,
Un Piano à bois, à Pleyel avec sa chaise.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
26 janv—3t en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Magdeleine Bernard l. c. l. vs. J. J. Jandot.
COUR DE PAROISSE—No. 14,087—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à la requête contre Magdeleine Bernard, l. c. l. il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi, le 28 février 1843, à midi,
L'esclave Lydia, négresse âgée d'environ 29 ans
L'esclave Georgine, fille de Lydia, mulâtresse âgée d'environ 11 ans
Et l'esclave Kitty, mulâtresse âgée d'environ 40 ans
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
V. ALLAIN,
26 jan—3t en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Jules Fouclier vs. Virginie Trahan Vve. de Vincent Ternand, et autres.
ACTION EN PARTAGE.
COUR DES PREUVES—No. 286—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de la Pointe-Coupée, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 11 février 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Quatorze lots de terre formant l'îlet compris entre les rues St. Claude, Tremé, Ste-Anne et Orléans, au faubourg Tremé de cette ville, d'après un plan dressé par A. A. Phelps, voyer, le 4 janvier 1840; lesquels lots mesurent, mesure américaine, conformément audit plan:
Le lot no. un formant l'encoignure des rues St-Claude et Ste. Anne et mesure 34 pieds 5 pouces et 2 lignes, face à la rue St. Claude sur cent pieds de face à la rue Ste. Anne, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.
Le lot no. deux contigu d'un coté au lot no. un et de l'autre au no. 3, mesure trente-quatre pieds face à la rue St. Claude sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot no. trois contigu d'un coté au lot no. 2 et de l'autre coté au lot no. 4, mesure 34 pieds de face à la rue St. Claude sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot no. quatre contigu au lot no. 3 forme l'encoignure des rues St.-Claude et Orléans et mesure 34 pieds 5 pouces et 2 lignes face à la rue St.-Claude sur cent pieds de face à la rue d'Orléans, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.
Le lot No. 5 contigu d'un coté aux lots No 3 et 4, et de l'autre au No. 6, et dans le fond au No. 11 mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue d'Orléans sur 60 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur d'un coté et 60 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre coté entre lignes parallèles.
Le lot No. 6 contigu au lot No. 5 d'un coté et au lot No 7 de l'autre et au No. 10 dans le fond mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue d'Orléans sur 60 pieds 9 pouces de profondeur d'un coté et 61 pieds 11 pouces et 3 lignes de l'autre coté, entre lignes parallèles.
Le lot No. 7 contigu d'un coté au lot No 6 et de l'autre au lot No. 8 et dans le fond au No. 12, mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue d'Orléans sur 60 pieds 10 pouces et 8 lignes d'un coté et 61 pieds 3 lignes de l'autre coté, entre lignes parallèles.
Le lot No. 8 contigu au lot No. 7 d'un coté et au No. 9 de l'autre coté et au No. 11 dans le fond, mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue d'Orléans sur 60 pieds 3 lignes d'un coté et 60 pieds 1 pouce et 10 lignes de l'autre coté, entre lignes parallèles.
Le lot No 9 contigu au No. 8 d'un coté et au No 10 dans le fond, forme l'encoignure des rues Orléans et Tremé et mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue d'Orléans et dans le fond sur 60 pieds 4 pouces et dix lignes sur la ligne du No. 8 et 60 pieds 3 pouces 6 lignes face à la rue Tremé; ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.
Le lot No. 10 contigu au No. 11 d'un coté et au No. 9 dans le fond, forme l'encoignure des rues Tremé et Ste. Anne, mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue Ste. Anne et dans le fond sur 60 pieds 1 pouce et 10 lignes, la ligne du lot No. 11 et 60 pieds 2 pouces et 6 lignes face à la rue Tremé; ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.
Le lot No 11 contigu au lot No 10 d'un coté et au lot No 12 de l'autre coté et au No. 8 dans le fond, mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue Ste. Anne sur 60 pieds 1 pouce et 10 lignes d'un coté et 60 pieds et 3 lignes de l'autre coté entre lignes parallèles, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.
Le lot No. 12, contigu au lot No. 11 d'un coté et au No. 13 de l'autre coté et au No. 7 dans le fond, mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue Ste. Anne, sur 60 pieds et 3 lignes d'un coté et 61 pieds 10 pouces et 3 lignes de l'autre coté entre lignes parallèles, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.
Le lot No 13 contigu au No. 14 d'un coté et au No. 14 de l'autre coté et au No 6 dans le fond, mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue Ste. Anne, sur 60 pieds 10 pouces et 8 lignes d'un coté, 60 pieds 9 pouces de l'autre coté, entre lignes parallèles, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.
Le lot No 14 contigu au No 13 d'un coté, aux Nos. 1 et 2 d'un coté et au No 5 dans le fond, mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue Ste. Anne sur 60 pieds et 9 pouces d'un coté et 60 pieds 7 pouces et 6 lignes d'un coté entre lignes parallèles.
Conditions:—Un dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, l'acheteur fournissant ses billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de dix pour cent du jour de leur échéance, s'ils ne sont pas payés ponctuellement, et portant hypothèque sur la propriété vendue, et lesdits billets seront aussi identifiés avec l'acte de vente, qui sera passé par le shérif aux acquéreurs, à leurs frais, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public.
V. ALLAIN,
1 janv—3t en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

VENTES DE SHERIF.

Marie M. Bolis épouse de F. Newman vs. son mari F. Newman.
COUR DE PAROISSE—No. 13,861—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le 7 février 1843, à midi,
1o. Trois lots de terre situés dans la Troisième Municipalité, faubourg Franklin, formant l'encoignure des rues Champs Élysées et Urquhart, désignés par les numéros Douze, Treize et Quatorze, de l'îlet numéro Deux, sur un plan particulier dressé par J. Pilié. Le lot numéro Douze formant l'encoignure des rues Champs Élysées et Urquhart, mesure trente cinq pieds dix pouces face à la rue des Champs Élysées sur cent six pieds dix pouces face à la rue Urquhart; le lot No. 13 mesure trente six pieds de face à la rue Urquhart joignant le No. douze dans le fonds et cent soixante pieds six pouces de profondeur. Le lot numéro quatorze a la même profondeur et est contigu au lot No Treize, le tout mesure anglaise, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui y appartiennent et formant l'établissement d'un jardin de plantes et de fleurs.
2o. Quatre lots de terre dans la Troisième Municipalité, faubourg Washington, quartier Montcenil, désignés par le numéros cinq, six, sept et huit de l'îlet No. vingt, sur un plan particulier dressé par Bringier, alors voyer général et déposé en l'étude de O. de Armas, notaire public (l'îlet est compris entre les rues St. Jean Baptiste, Elmire, Girod et Désiré) contenant environ trente pieds de face sur cent dix pieds de profondeur, mesure Anglaise.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
V. ALLAIN,
3 janv—8en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Mme. Vve. Murville Harang vs. Pierre Dubart h. c. l.
COUR DE PAROISSE—No. 13896—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 2 février 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un îlet de terre désigné par le No. Neuf, compris entre et borné par les rues Casacalvo, Moreau, Gordon et Mandeville, contenant 16 lots désignés par les Nos de Un à 16 inclusivement, ledit îlet mesurant plus ou moins ensemble avec les améliorations et avantages qui y appartiennent ou qui peuvent y appartenir.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
30 déc—8en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

W. T. Thompson vs. L. A. Nadaud
COUR DE CITÉ—No. 2000.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Cité de la ville de Lafayette, il sera vendu à la bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le sept février 1843, à midi.
Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation, au dessus de cette ville, formant la moitié du lot numéro Deux de l'îlet numéro Cinquante, borné par les rues Constance, Bosella, Magasins et Robin, d'après un plan dudit faubourg dressé par B. Lafon. Ledit demi-lot mesurant trente pieds de face à la rue Constance sur cent vingt pieds de profondeur, touchant d'un côté le lot No. 3 et de l'autre côté l'autre moitié du lot numéro Deux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, Comptant.
V. ALLAIN,
3 jan—3t en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Mme. V. Gustave Bouist (née Mlle. Léo. Arthémise Avart) vs son mari V. Gustave Bouist.
COUR DE PAROISSE—No 14300—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, mercredi le 8 février 1843, à midi.
1o. Un lot de terre situé dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Dauphine, Bienville et Douane, mesurant vingt et un pieds 8 pouces de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, ensemble avec la maison et les dépendances en briques qui s'y trouvent.—Aussi: 47 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite et sur lesquelles actions il a été fait à titre de prêt la somme de $15.47 et dont le lot [illegible] payable et renouvelable conformément aux dispositions de la charte de ladite banque.
2o. L'esclave Jim, âgé de 23 ans,
3o. L'esclave Théophile, âgé de 10 ans,
4o. L'esclave Annah, âgée de 25 ans, et son enfant âgé de 4 ans,
5o. L'esclave Suzanne, âgée de 20 ans, et son enfant à 1 an,
6o. L'esclave Louise, âgée de 24 ans, et son enfant de 2 mois
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:—L'acquéreur de la propriété foncière ci-dessus décrite assumera l'hypothèque consentie pour la garantie des actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane sans avoir droit à aucune diminution du prix d'adjudication et les payera le paiement du montant de ces actions, lequel montant sera déduit du prix de la vente et la balance comptant.
Pour les esclaves comptant.
V. ALLAIN,
3 janv—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

L. G. Hilgsberg vs. Ph. Lanaux.
COUR DE PAROISSE—No. 14,005—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 6 février 1843, à midi, la moitié indivise de:
Quatre certains lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Dauney, désignés par les Nos. 11, 12, 13 et 14 de l'îlet No. 13 sur le plan général dudit quartier, du 12 février 1836, par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé [illegible] de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, maintenant en l'étude de Théodore Seghers, en date du 3 septembre 1836. Lesdits terrains font face à la rue St. Ferdinand et mesurent, savoir, les Nos. 11, 12, 13, chacun 60 pieds 6 pouces de face, et le No. 14 qui a 7 pieds 6 pouces face à la rue St. Ferdinand, sur cent [illegible] lots chacun, 120 pieds 6 pds pouces chacun de profondeur, mesure anglaise; saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
21 déc—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

[illegible] Crédits de [illegible] vs. [illegible] Felix Prados
COUR DE PAROISSE—No. 14,126—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi, le 17 février 1843, à midi,
Les esclaves Clara, négresse âgée d'environ 32 ans, Marguerite âgée de 26 ans et son enfant Caroline âgée de 3 ans, [illegible] négre âgé de 46 ans [illegible] Orangelie, négresse âgée de [illegible].
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: La somme de $750 00 avec intérêts à dix pour cent l'an au 30 mai 1845, frais de protêt et frais du procès comptant, et la balance payable le 30 avril 1845, à [illegible] billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
V. ALLAIN,
13 jan—3t30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Edward R. Parker.
COUR DE PAROISSE—No. 14,021—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 16 février 1843, à midi
Un certain morceau de terre ayant deux cent vingt-six pieds six pouces face à la rue du Commerce ou Lafayette, entre les rues Julie et St. Joseph, sur une profondeur de cent dix pieds en rue.
Ledit morceau de terre est divisé en neuf lots représentés par les numéros dix onze, douze, treize quatorze quinze, seize, dix-sept et dix-huit, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, et annexé à un acte passé pardevant Felix de Armas, notaire public, en date du [illegible] ensemble avec un acte de [illegible] [illegible] chacun cinquante [illegible] pieds [illegible] profondeur, [illegible] appartenant [illegible].
Aussi:—Huit cent trois Actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
V. ALLAIN,
13 janv—8en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Felonise St. Amand, épouse de Adelard Evalture Charbonnet vs son mari.
COUR DE PAROISSE—No. 15,340—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le vingt février 1843, à midi, les esclaves suivants, saisis après décès, saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir:
1o. Le lot de terre avec les bâtisses Montreuil [illegible]
[illegible]
2. L'esclave [illegible], négresse âgée de [illegible] ans.
4o. Les esclaves Ulises, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, et Pierre son fils, âgé de 4 1/2 ans
5o Les esclaves Adelaïde, négresse âgée de 24 ans, et ses trois enfants Eugène, âgés de 8 ans, James, âgé de 4 1/2 ans, et Alexandre, âgé de 8 mois.
6o. Les esclaves Eliza, négresse âgée de [illegible], et Félicie son enfant, âgée de 4 ans.
7o. L'esclave Anomie, négresse âgée de 16 ans.
8o. L'esclave Tom, mulâtre âgé de [illegible] ans.
Conditions, comptant.
V. ALLAIN,
18 jan—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Joseph Prados vs. les héritiers Alsar.
ACTION EN PARTAGE.
COUR DE PAROISSE—No. 15,366—En vertu d'un ordre spécial de vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 25 février 1843, à midi.
1o. Un certain lot de terre situé en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Philippe, Bourbon, Dumaine et Dauphine, mesurant 60 pieds de face à la rue St. Philippe sur 120 pieds de profondeur, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent.
2o. Un autre morceau de terre situé aussi dans cette ville, compris entre les rues Dauphine, Dumaine, Bourgogne et St. Philippe, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:—Un cinquième comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et en compons, à la satisfaction des héritiers Prados, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
V. ALLAIN,
24 jan—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE—No. 5,716—James Walworth vs. le bateau à vapeur Baton Rouge et propriétaires—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le vendredi 24 février 1843, à midi,
Le bateau à vapeur BATON ROUGE, sa machine, ses meubles etc. etc. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
L. A. DUCROS,
24 janv—3t en 30j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 5,718—Joshua Hanna vs Auter et alias—En vertu d'un ordre de Cour à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de Cité, rue St.-Louis, le mercredi 15 février 1843, à midi,
Le bateau à vapeur le MAZEPPA, sa machine, ses meubles, &c.
Saisis dans l'affaire ci-dessus,
Conditions—comptant.
L. A. DUCROS,
14 janv—3 en 30j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 5800—John A. English vs. James B. Diggs—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le mercredi 8 février 1843, à midi, les esclaves suivants saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir:
JULIE, négresse âgée d'environ trente-deux ans; WALTER, mulâtre âgé d'environ vingt-quatre ans, et TOM, mulâtre âgé d'environ vingt-quatre ans.
Conditions, Comptant.
L. A. DUCROS,
4 janv—3 t en 30j Shérif de la Cour de Commerce

No. 5,756—Maurice Langhorne vs. Mathilde Lagourgue.
COUR DE COMMERCE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, du consentement des parties, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi, 6 février 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un certain lot de terre, formant l'angle des rues des Religieuses et la Course, au plan dressé par F. Wilkinson, voyer, sous la date du 14 décembre 1840, et mesurant soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue des Religieuses, sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue de la Course; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont sur ce lot, droits, privilèges et servitudes y attachées.
Conditions—comptant.
L. A. DUCROS,
20 jan—3en10j Shérif de la Cour de Commerce

Felonise St. Amand, épouse de Adelard Evaltare Charbonnet vs. son mari.
COUR DE PAROISSE—No. 15,340—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu sur les lieux à l'encoignure des rues Elmire et des Grands Hommes, dans cette ville, mercredi, le 1er février 1843, à dix heures du matin,
Un lot de meubles, etc; saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
V. ALLAIN,
18 janv—3f en 10j Shérif de la paroisse d'Orléans

LE soussigné prévient le public en général que n'ayant pu terminer la vente de son établissement, il a continué à l'annuelle à des prix très réduits en gros et en détail.
27 déc. BENJ. LACOUTE,
202, rue Royale entre Conti et St.-Louis.

CHOCOLAT—100 caisses, à vendre par
21 jan WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins

HUILE et Blanc de Baleine, à vendre par
21 jan WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins

TOILE—Différentes descriptions, à vendre par
21 janv WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins

RÉSINE et Brai—300 barils, à vendre par
21 janv WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins

TOILE et Corde d'Emballage—200 rouleaux, et 500 pièces, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
21 jan 53, Magasins

RIZ—150 tierçons à vendre en magasin par
14 jan WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

CAFÉ—2000 sacs Rio, la Havane et Laguyra à vendre par WOOD & SIMMONS,
21 jan 80 Magasins.

INDIGO—[illegible] Manille et Guatemala Caracas à vendre par WOOD & SIMMONS,
[illegible] 80 Magasins.

TABAC—5 barriques Holl [illegible] à vendre par
21 jan WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

CLOUS—300 barillets à vendre par
21 jan WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

SAUCISSES—[illegible] barils et 179 barillets à vendre par
20 janv HEWITT, HERAN & Co, 46, Camp

VINS de Champagne, de Muscat et de Malaga, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 82, Gravier

TOILE d'emballage des Indes, cordes d'Inde du Kentucky et de Manille, en pièce, à vendre par
20 janv GEO. GREEN & BROTHER, 82, Gravier

CONFITURES de la Havane—50 caisses en débarquement de la goëlette Hero, à vendre par
20 jan CANTIN, DARAN & Co, 15, St Louis

COUVERTES de coton pour nègres, à vendre par
21 janv GEO. GREEN & BROTHER, 82, Gravier

AMANDES—50 caisses, à vendre par
14 jan C. DOANE & Co, 60, Poydras.

PETITS RAISINS—12 barils, à vendre par
C. DOANE & Co, 60, Poydras

BEURRE—15 barils et 20 barillets beurre, à vendre par
20 jan C. DOANE & Co, 60, Poydras.

CORDE d'Emballage—73 rouleaux, à vendre par
20 jan C. DOANE & Co, 60, Poydras

BLANC DE BALEINE—100 caisses, à vendre par
21 jan C. DOANE & Co, 60, Poydras.

ROBERTS & HALL,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
75 Magasins.

VIN en barriques de toutes qualités, chez
J. E. LOREILHE,
14 jan encoignure Royale et Douane

RAISINS verts de Malaga par petits barils, à vendre chez J. E. LOREILHE,
encoignure Royale et Douane

CIGARES de la Havane—De toutes sortes et des marques les mieux réputées, en magasin et à vendre par
16 jan J. M. CABALLERO, 32 Vieille-Levée

TABAC coupé fin de Madame Miller & Co en magasin et à vendre par
16 jan J. M. CABALLERO, 32 Vieille-Levée

EXTRAIT—de Absynthe Suisse et kirsch de toute première qualité en magasin et à vendre par
FRANK PERRET, 59 Toulouse

PORC—200 barils mess, à l'inspection et à vendre par
JOHN R. SHAW & Co., 34, Poydras

SALAISONS—200 douzaines [illegible] paniers, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
14 janv 34, Poydras

TABAC à chiquer—100 caisses excellent tabac de la Missouri, 30 caisses idem du Missouri et du Kentucky à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
16 janv 34, Poydras

FICELLE et cordes—300 rouleaux cordes et 200 balles ficelle, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
34, Poydras

CAFÉ de Rio—Nouvelle récolte, bonne qualité, en débarquement des navires Woden et Harrison et en magasin, à vendre par
JOSHUA DIXON, 19 Royale

GRAISSE—50 barillets graisse, à vendre par
17 janv J. L. DONNAMETTE, 49, Conti

CUIVRE—[illegible] livres, à vendre par
J. L. DONNAMETTE, 49 Conti

TRAITES sur New-York, à vendre par
DUNCAN KENNEDY, 32, Toulouse

GRAISSE—250 barillets en débarquement et à vendre par HEWITT, HERAN & Co.
17 janv 46, Camp

PEAUX sèches salées du Mexique—[illegible] peaux salées et [illegible] en magasin et à vendre par
21 déc R. D. SLOSSMAN, 66 rue Bienville

CUIRS—1000 cuirs salés, du Mexique, en magasin et à vendre par R. D. SLOSSMAN.

PAPIER meilleur sorte—75 ballots ayant droit au débenture, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par R. D. SLOSSMAN,
66, Bienville.

ONT transporté leur domicile au No. 60, rue du Camp.
18 oct HULLIN & WOODRUFF.

SUCRE EN MAGASIN—A l'entrepôt de sucre, No. 166, rue Commune. On peut en recevoir 300 boucauts. S'adresser sur les lieux à J. U. LAVILLEBEUVRE
17 déc

FOIN et Patates—300 barils patates, 300 balles foin bel [illegible] en débarquement, à vendre par
6 janv L. H. GALE, 93, Commune

CAFÉ de Rio—Nouvelle récolte, qualité supérieure, en débarquement des navires Woden et Rio, en magasin et en débarquement à vendre par
17 déc JOSHUA DIXON, 13, rue Royale.

SEL de Liverpool—[illegible] boisseaux, à bord, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

BOIS de Campêche—[illegible] tonneaux en débarquement de la goëlette Samuel Ingham, à vendre par
PRATZ & HERNANDEZ, 27 Toulouse

CIGARES de Tabasco—[illegible] en débarquement de la goëlette Samuel Ingham, à vendre par
PRATZ & HERNANDEZ, 27 Toulouse

RAISINS secs—[illegible] caisses, à vendre par
PRATZ & HERNANDEZ, 27 Toulouse

VIN Château Margaux de qualité supérieure, [illegible] à vendre par
5 janv J. L. DONNAMETTE, 49 Conti

CADRES de [illegible] portraits pour les épreuves du Daguerréotype unis et dorés, à vendre par
J. L. DONNAMETTE, 49 Conti
5 jan

GRAINES de Jardinage—à vendre par
4 janv J. L. DONNAMETTE, 49 Conti

CAFÉ Havane, fin vert—400 sacs en magasin et à vendre par J. L. DONNAMETTE, 49 Conti
3 janv

CAFÉ Havane—[illegible] sacs en débarquement de la goëlette Orlando, à vendre par
5 janv J. L. DONNAMETTE, 49 Conti

CAFÉ—[illegible] à vendre par
J. L. DONNAMETTE, 49 Conti

GENIÈVRE de Hollande en barils, à vendre par
MANUEL GARCIA, 6 Commune.

FARINE—[illegible] barils, à vendre par
21 janv CH. DOANE & Co, 60 Poydras

CAFÉ—2800 sacs Laguayra et 200 sacs la Havane, à vendre en magasin, par
SCHMIDT & Co, 34 Bienville

INDIGO—10 surons Caracas à vendre en magasin par
21 janv SCHMIDT & Co, 34 Bienville

VINS, EAU-DE-VIES, &c.
A vendre par les soussignés à des prix réduits, pour clore leurs consignations:
250 demi, quarts et barils Eau de vie de Cognac et de Champagne,
50 barriques vin rouge, diverses qualités,
150 barriques vin blanc, Graves, Barsac et Haut Sauternes, 200 caisses vin rouge, St. Estèphe, Pauillac, St. Emilion, Château Margaux, Haut Brion, Grand Larose, &c. &c.
500 paniers Champagne (marque de l'Équerre) & Fox (Comté Brand)
100 paniers Anisette superfine de [illegible]
30 do [illegible] Chauvet,
50 caisses Curaçao de Hollande,
75 do Marasquino de Zarah,
300 boîtes de [illegible] jambons de Mayence [illegible]
2500 bouchons assortis en sacs de 10,000
10 caisses cercueils Français de 4 et 6 pouces,
15 balles couvertures de laine de 4 points pour ateliers,
50 caisses absynthe Suisse, vinaigre, dame-jeannes vides, liqueurs, &c. &c.
16 jan—30 JORDY & BRANIER, No. 60 rue Royale.

MADAME CLARET,
ACCOUCHEUSE.
REÇUE par la Faculté de Paris en 1840, et par la Faculté de la Louisiane en 1841, a l'honneur d'annoncer aux dames de cette ville qu'elle a succédé à Mme. Goggani, dans le logement que celle-ci occupait à la rue Ste. Anne, encoignure Bourbon.
Les titres de Mme Claret comme accoucheuse sont: Un grand prix au concours en 1834, après trois années d'études; sa réception en 1837 dans la société maternelle d'accouchement instituée sous le patronage de la Reine des Français, sept années de pratique à Paris, et enfin le suffrage honorable des premiers médecins de cette ville.
Mme. Claret s'occupe des diverses affections de l'utérus et de la vaccination. 27 av—1an

SEL—1,300 sacs de Liverpool gros et fin en débarquement aujourd'hui et à vendre en lots au gré des acheteurs à des prix très réduits par
21 janv GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas

SEL—[illegible] sacs fin de Liverpool, sel coulé, en magasin et à vendre par GEORGE HARRISON,
21 janv 67 Tchoupitoulas

BARILS à mélasse—100 barils de cyprès, à vendre par
21 jan WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins.

ARDOISES de Welch—150 tonneaux, 1re. qualité, dernièrement débarqué du navire Tamerland, à vendre en lots au gré des acheteurs, par
LYALL & DAVIDSON,
3 nov 164, rue du Camp.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages du Havre, les articles suivants, qu'ils offrent à vendre à bas prix:
15 douzaines Maroquins dorés à grain,
15 do. do. dorés, mat gris, fin &c.
Un assortiment de veaux cirés et vernis, tiges de bottes et avant-pieds, &c. &c.
12 janv CASTAING & LOMBARD, 48, rue Conti.

SOIERIES NOUVELLES A BON MARCHÉ.
LES soussignés offrent à vendre un superbe assortiment de soieries nouvelles, rayées, glacées, à 7 escalins l'aune, la qualité en est supérieure.
FORCADE & Co.
28 déc 39, rue de Chartres, entre Bienville et Douane

SANGSUES!
Entrepôt général, rue du Quartier No. 46, entre Condé et Vieille Levée.
REÇU par les derniers arrivages de France et d'Espagne, un assortiment de belles Sangsues, à vendre à un prix modéré, au susdit établissement. 9 déc.

L. DUPERRON E. DELCAMBRE
DOCTEURS DENTISTES.
L. DUPERRON a l'honneur de prévenir ses concitoyens qu'il s'est associé avec Mr. E. DELCAMBRE, docteur-dentiste de la Faculté de Paris, [illegible] de leur cabinet pour la fabrication des [illegible]
Consultations et opérations dentaires, tous les jours de neuf heures du matin à quatre heures du soir. Au cabinet, rue Bourbon, No. 200, entre St. Philippe et Dumaine.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1843.

[illegible]

No. 20. VOL. V.

BY BULLITT, M[illegible]
[illegible]

TERMS OF T[illegible]
SUBSCRI[illegible]
Daily Paper, one y[illegible]
Country Paper, tri-wee[illegible]
in advance.

FOREIGN [illegible]
For Eng[illegible]
[illegible]
To Freight or [illegible]